

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 Décembre 2010



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2010

Monsieur le Maire ouvre la séance à 21h00 et procède à l'appel.

APPEL : 24 membres sont présents.

7 élus : Elisabeth LE RIBOTEUR, Nicole BINEAU, Joëlle MAS, Pascal CAMPEOTTO, Marie-Josée AUDIER, Alexandre ROBIN, Kaméla SAOULI ont donné pouvoir respectivement à Julien CHANTEAU, Jean-René JUGEAU, Pascal RIGAUD, Rachel DEROUAULT, Gaëtane PINIER, Pascal FRAUDIN et à Alain OUTREMAN.

Mesdames Elisabeth PESNEL et Anne-Sophie KROLIKIEWICZ sont absentes.

Elisabeth POSE est élue à l'unanimité Secrétaire de Séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2010

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 24 Novembre 2010 est adopté à l'unanimité.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU C.G.C.T.

Le Maire rend compte des 2 décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T. :

N°	OBJET	MONTANT TTC
102	Signature d'une convention avec l'association « Théâtre du Chaos » pour une formation autour du rapport à l'emploi et de la communication pour les demandeurs d'emploi les 16 et 17/12	1 166 €
103	Signature d'une convention avec l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers des Yvelines et le Cyb Info pour formation aux premiers secours les 21 et 22/12/2010 pour 20 agents	1 400 €

LISTE DES MARCHES PASSES EN PROCEDURE ADAPTEE

N°	OBJET	TITULAIRE	MONTANT HT
10-024/1	Acquisition et livraison de fournitures scolaires ou périscolaires, livres, jeux et jouets didactiques. Lot 1 : Fournitures scolaires ou périscolaires de 0 à 6 ans	NOUVELLE LIBRAIRIE UNIVERSITAIRE 89470 - MONETEAU	minimum 0 maximum 31 000
10-024/1	Acquisition et livraison de fournitures scolaires ou périscolaires, livres, jeux et jouets didactiques. Lot 2 : Fournitures scolaires ou périscolaires de 6 ans et plus	CUFAY 80100 - ABBEVILLE	minimum 0 maximum 34 000
10-024/1	Acquisition et livraison de fournitures scolaires ou périscolaires, livres, jeux et jouets didactiques. Lot 3 : Livres, jeux et jouets didactiques	CUFAY 80100 - ABBEVILLE	minimum 0 maximum 41 000
10-049/1	Achat de tableaux numériques interactifs et de leurs accessoires	VIDEO SYNERGIE 91951 - COURTABOEUF	14 975,00€

A M E N A G E M E N T D U T E R R I T O I R E D E V E L O P P E M E N T U R B A I N

01. ACCORD DE PRINCIPE SUR LE TRANSFERT DU FONCIER AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL POUR LA CONSTRUCTION DU 2^{ème} COLLEGE

La convention formalisant la mise à disposition de terrain entre le Conseil Général des Yvelines et la ville d'Achères n'étant pas finalisée, ce point est reporté à une date ultérieure.

02. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT FINANCIER AVEC LA MAISON DE L'EMPLOI AMONT 78

RAPPORTEUR : Alain OUTREMAN

A l'unanimité le Conseil Municipal autorise la signature de l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de partenariat financier avec la Maison de l'Emploi Amont 78 et dit que la dépense en résultant est prévue au budget.

A F F A I R E S J U R I D I Q U E S E T F O N C I E R E S

03. DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT POUR VENTE A LA SARRY 78 DE L'IMMEUBLE SIS 24 AVENUE DE POISSY

RAPPORTEUR : Alain .OUTREMAN

A l'unanimité le Conseil Municipal prononce la désaffectation de l'immeuble cadastré section BL n° 267 sis 24 avenue de Poissy à Achères et en décide le déclassement du domaine public. Il approuve la vente dudit immeuble au profit de la SARRY 78 moyennant le prix de SIX CENT MILLE EUROS (600 000 €), autorise la signature de l'acte de vente sous forme notariée ainsi que tous actes, pièces et documents y afférents qui seraient nécessaires et dit que la recette en résultant est prévue au budget.

F I N A N C E S

04. DECISION MODIFICATIVE N° 4 DU BUDGET PRINCIPAL

RAPPORTEUR : Pascal FRAUDIN

Par 26 voix pour et 5 abstentions (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GIRARD et Assia AUTRET), le Conseil Municipal adopte la décision modificative du budget principal n° 04 (DM4) telle que figurant dans le document annexé à la délibération.

05. DEPENSES D'INVESTISSEMENT - ANTICIPATION DU BUDGET PRIMITIF 2011

RAPPORTEUR : Pascal FRAUDIN

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet jusqu'à l'adoption du budget primitif, sur autorisation de l'assemblée délibérante d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris le remboursement de la dette, soit au maximum 2 724 000 €. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. L'anticipation sollicitée porte sur les dépenses suivantes :

N 2188 F321	Acquisition de livres de bibliothèque	8 000 €
N 2188 F321	Acquisition de DVD	5 000 €
N 21558 F814	Enfouissement réseaux avenue de Stalingrad	500 000 €
N 21538 F822	MO/SPCP 8ème phase S.C.U.	40 000 €
N 2181 F4223	Sinistre Prévert honoraires & travaux supplémentaires	17 000 €
N 2313184 F42221	Aménagement Marcel Pagnol en centre de loisirs	281 000 €
N 2128 F2121	Conformité jeux écoles et centres de loisirs	200 000 €

Par 26 voix pour et 5 abstentions (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GIRARD et Assia AUTRET), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissements à hauteur de 1 051 000 € et décide d'entériner l'ouverture de crédits par anticipation du budget primitif 2011 à hauteur de 1 051 000 €.

P O L I T I Q U E D E L A V I L L E

06. DEMANDE COMPLEMENTAIRE DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS AU TITRE DU CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) POUR L'ANNEE 2010

RAPPORTEUR : Alain OUTREMAN

Dans le cadre du C.U.C.S. un second appel à projet a été lancé à partir de septembre 2010, concernant spécifiquement l'appui à l'emploi des jeunes résidant en Zone Urbaine Sensible. La ville d'Achères a souhaité se positionner en déposant un projet « formation aux métiers de la sécurité ».

A l'unanimité le Conseil Municipal sollicite un financement de DIX MILLE (10 000,00 €) euros pour le projet de « formation aux métiers de la sécurité » auprès de l'Etat, service mission ville de la Préfecture des Yvelines et autorise la signature de tout acte, pièce ou document y afférent.

S P O R T S

07. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL DES YVELINES ET A L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR L'ETABLISSEMENT DU PROFIL DE L'EAU DE BAINADE DE L'ETANG DES BAUCHES

RAPPORTEUR : José DA SILVA

La directive européenne 2006/7/CE et sa transcription en droit français (article D.1332-21 du code de la santé publique) imposent aux collectivités territoriales d'établir un profil de leurs eaux de baignade avant mars 2011. L'étang des Bauches, site de l'événementiel « Achères Plage », est concerné par cette obligation.

A l'unanimité le Conseil Municipal **approuve** la globalité du projet concernant l'établissement du profil des eaux de baignade de l'étang des Bauches et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général des Yvelines et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions maximales pour cette opération ainsi qu'à signer toutes pièces nécessaires à ce dossier.

V I E S C O L A I R E

08. MAINTIEN DES TARIFS 2010 DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES ACCUEILS PERISCOLAIRES, DES CENTRES DE LOISIRS MATERNELS ET DES PÉNALITÉS

RAPPORTEUR : Rachel DROUAULT

A l'unanimité le Conseil Municipal **décide** de maintenir l'application des tarifs restauration scolaire, accueils périscolaires et centres de loisirs maternels jusqu'au 2 septembre 2011 et **de valider** la définition simplifiée du montant des pénalités appliquées selon le tableau ci-dessous :

Pénalité	Montant	Descriptif
A	1 €	<ul style="list-style-type: none"> Applicable pour toute présence à la restauration non prévenue 8 jours au moins avant la date prévue
B	1 €	<ul style="list-style-type: none"> Applicable pour toute présence à l'accueil non prévenue 8 jours, et/ou non annulée 8 jours au moins avant la date prévue
C	1 €	<ul style="list-style-type: none"> Applicable pour toute présence à l'accueil d'un enfant non inscrit, non prévu et/ou sans dossier administratif
D	4 €	<ul style="list-style-type: none"> Applicable pour toute présence au centre de loisirs d'un enfant non inscrit, non prévu et/ou sans dossier administratif
E	4 €	<ul style="list-style-type: none"> Applicable pour toute réservation au centre de loisirs NON ANNULEE (hors raison médicale)
F	7 €	<ul style="list-style-type: none"> Applicable pour tout retard parents, toute heure commencée étant due

C U L T U R E

09. VERSEMENT D'UN ACOMPTE SUR SUBVENTION 2011 A L'ADIMUSA

RAPPORTEUR : Julien CHANTEAU

Par 26 voix pour et 5 abstentions (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GIRARD et Assia AUTRET), le Conseil Municipal **décide** d'accorder une avance d'un montant de 24 000 € sur la subvention 2011 à l'association « ADIMUSA » dont le siège est à Achères 2 rue des Champs. Il **autorise** la signature de la convention permettant le versement de cette subvention ainsi que de tout acte, pièce ou document nécessaire et **dit** que la dépense en résultant sera inscrite au budget primitif 2011 et fera l'objet d'un mandat administratif sur l'exercice 2011, compte N6547 F3112.

10. SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS 2011 AVEC L'ADIMUSA

RAPPORTEUR : Julien CHANTEAU

Par 26 voix pour et 5 abstentions (Suzanne JAUNET, Marc HONORE, Daniel GIRAUD, Annie DEBRAY-GIRARD et Assia AUTRET), le Conseil Municipal **autorise** la signature d'une convention d'objectifs avec l'association « ADIMUSA » dont le siège est à Achères 2 rue des Champs, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011, ainsi que celle de tout acte, pièce ou document y afférant.

11. ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR POUR LA MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS**RAPPORTEUR : GAETANE PINIER**

A l'unanimité le Conseil Municipal **approuve** la mise en place d'un compte épargne temps au 1^{er} janvier 2011. Il **autorise** Monsieur le Maire à signer le règlement fixant les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion et de fermeture dudit Compte Epargne Temps ainsi que les modalités de son utilisation. Le Conseil Municipal **dit** que l'applicabilité de ce dispositif aux agents employés par le Centre Communal d'Action Sociale est soumise à délibération du Conseil d'administration de l'établissement public.

12. CREATION DE POSTES D'ADULTES RELAIS EN CHARGE DE LA MEDIATION SOCIALE DE PROXIMITE**RAPPORTEUR : GAETANE PINIER**

A l'unanimité le Conseil Municipal **décide** la création de trois postes d'adultes relais en charge de la médiation sociale de proximité, **autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions avec l'Etat ainsi que les contrats de travail et tous documents en découlant et **dit** que les recettes et dépenses en résultant seront inscrites au budget primitif 2011.

13. SIGNATURE DU MARCHÉ POUR LA LOCATION SANS CHAUFFEUR ET LA MAINTENANCE DE DEUX VÉHICULES DE TOURISME CATEGORIE A (lot 1) ET DE 6 VEHICULES UTILITAIRES LEGERS DONT 3 A BENNE BASCULANTE (lot 2) AVEC LA SOCIETE SAML, DU MARCHÉ POUR LA LOCATION SANS CHAUFFEUR ET LA MAINTENANCE D'UN AUTOCAR (lot 3) AVEC LA SOCIETE LAMBERT LOCATION ET DU MARCHÉ POUR LA LOCATION SANS CHAUFFEUR ET LA MAINTENANCE D'UNE BALAYEUSE POIDS LOURD DE VILLE (lot 4) AVEC LA SOCIETE FISPAR

RAPPORTEUR : Pascal RIGAUD

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée le 11 octobre 2010 conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des marchés publics pour la location sans chauffeur et la maintenance de deux véhicules de tourisme catégorie A (lot 1) de six véhicules utilitaires légers dont trois à benne basculante (lot 2) d'un autocar (lot 3) et d'une balayeuse poids Lourd de ville (lot 4). A l'issue de l'analyse des candidatures et des offres - dont la date limite de réception était le 26 novembre 2010 - la commission d'appel d'offres réunie le mardi 21 décembre 2010 a attribué à la société SAML le marché ayant pour objet la location sans chauffeur et la maintenance de deux véhicules de tourisme catégorie A pour un montant total hors taxes de 19 855,80 euros (lot 1) et de six véhicules utilitaires légers dont trois à benne basculante pour un montant total hors taxes de 110 872,80 euros (lot 2), à la société LAMBERT LOCATION le marché ayant pour objet la location sans chauffeur et la maintenance d'un autocar pour un montant total hors taxes de 185 700 euros (lot 3) et à la société FISPAR le marché ayant pour objet la location sans chauffeur et la maintenance d'une balayeuse poids Lourd de ville pour un montant total hors taxes de 210 000 euros (lot 4). Ces marchés sont conclus pour une période de 5 ans à compter de date d'admission des véhicules.

La Commission d'Appel d'Offres du 21 décembre 2010 ayant émis un avis favorable, il est donc proposé au Conseil Municipal d'autoriser la signature de ces marchés.

A l'unanimité le Conseil Municipal **autorise** la signature du marché ayant pour objet la location sans chauffeur et la maintenance de deux véhicules de tourisme catégorie A pour un montant total hors taxes de 19 855,80 euros et pour une période de 5 ans (lot 1) et de six véhicules utilitaires légers dont trois à benne basculante pour un montant total hors taxes de 110 872,80 euros et pour une période de 5 ans (lot 2) avec la société SAML (9-11, rue Gustave Eiffel - 91351 - Grigny Cedex). Le Conseil Municipal **autorise** la signature du marché ayant pour objet la location sans chauffeur et la maintenance d'un autocar pour un montant total hors taxes de 185 700 euros et pour une période de 5 ans (lot 3) avec la société LAMBERT LOCATION (rue saint Pregts - 89140 Gisy les Nobles) **ainsi que la signature** du marché ayant pour objet la location sans chauffeur et la maintenance d'une balayeuse poids Lourd de ville pour un montant total hors taxes de 210 000 euros et pour une période de 5 ans (lot 4) avec la société FISPAR (11, rue Charles-François Daubigny - 95870 - Bezons) et **dit** que les dépenses en résultant sont prévues au budget.

La séance est levée à 23h00

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 10 février 2011

Signé le 23 décembre 2010

Le Maire

Alain OUTREMAN